

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
28/12/87

Origine :
DGR

MM et MMES les Directeurs
MM et MMES les Médecins Chefs

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
de PARIS et STRASBOURG

Réf. :
DGR n° 2169/87

Plan de classement :

274					
-----	--	--	--	--	--

Objet :

PROTOCOLE D'ACCORD "ORGANISMES SOCIAUX - ASSUREURS".

La présente circulaire a pour objet :

- . la mise à jour de la liste des responsables de contentieux des CPAM habilités à mener les discussions avec les compagnies d'assurances pour l'année 1988.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

20 janvier 1988

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

28/12/87

Origine :
DGR

MM et MMES les Directeurs
MM et MMES les Médecins Chefs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
de PARIS et STRASBOURG
(pour attribution)
MM et MMES les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
MM et MMES les Médecins-Conseils Régionaux
MM et MMES les Agents Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

N/Réf. : DGR n° 2169/87.

Objet : Protocole d'Accord "Organismes Sociaux - Entreprises d'Assurances"
. Procédure d'escalade et personnalisation des relations

Par circulaire DGR n° 2039/87 du 4 février 1987, je vous avais demandé de me faire connaître les modifications intervenues dans la liste des responsables de Contentieux.

Afin de me permettre une mise à jour de cet annuaire pour 1988, je vous serais obligé de m'indiquer dans les meilleurs délais et au plus tard **le 20 janvier 1988** les éventuelles modifications intervenues dans votre organisme.

Dans le cas où aucune modification ne serait intervenue depuis la parution de la liste établie en 1987, je vous serais obligé de me le préciser.

L'Adjoint au Responsable
de la DGR

A. BOUREZ